

INSTRUCTION POUR ACCEPTATION

1) PARTIE ADMINISTRATIVE DE DESTRUCTION VEHICULE :.....1

- | | |
|---|----------|
| a) CAS D'UNE DEMANDE FAITE PAR UNE PERSONNE PHYSIQUE AVEC LE VEHICULE PRESENT SUR SITE | 1 |
| b) CAS D'UNE DEMANDE FAITE PAR UNE PERSONNE PHYSIQUE POUR UN TIERS AVEC LE VEHICULE PRESENT SUR SITE | 1 |
| c) CAS D'UNE DEMANDE FAITE PAR UNE PERSONNE PHYSIQUE AVEC LE VEHICULE PRESENT SUR SITE AVEC MULTI CESSIONS – CARTE GRISE NON MUTEE | 2 |

1) PARTIE ADMINISTRATIVE DE DESTRUCTION VEHICULE :

INFORMATION :

Chaque CARTE Grise confiée devra avoir les Mentions suivante marqué dessus :

« Cédé pour destruction »

avec Nom Signature date et heure

a) Cas d'une demande faite par une Personne Physique avec le véhicule présent sur site

Documents à collecter :

- Carte grise
 - Si Carte Grise perdu demandé Certificat de perte et le Certificat provisoire du véhicule*
 - Si Carte Grise volé demandé Certificat de vol et le Certificat provisoire du véhicule*
- Certificat de non gage date de moins de 48h (https://siv.interieur.gouv.fr/map-usg-ui/do/accueil_certificat)
- Pièce d'identité du titulaire de la carte grise

b) Cas d'une demande faite par une Personne Physique pour un Tiers avec le véhicule présent sur site

Faire la démarche « a) CAS D'UNE DEMANDE FAITE PAR UNE PERSONNE PHYSIQUE AVEC LE VEHICULE PRESENT SUR SITE »

Demander les documents complémentaires :

- La pièce d'identité de la personne qui amène le véhicule
- Un mandat ou une lettre manuscrite du propriétaire autorisant la personne qui dépose le véhicule à effectuer les démarches administratives pour son compte

Cas pour une succession :

- Acte de décès
- Acte notarial

- Un seul héritier = copie de sa pièce d'identité + sa signature sur la carte grise et cession
- Plusieurs héritiers = copie de toutes les pièces d'identité + toutes les signatures sur la carte grise et cession.
- Plusieurs héritiers mais un seul mandataire = Le mandat est signé par tous les héritiers - La pièce d'identité du mandaté + sa signature sur la carte grise et cession

c) Cas d'une demande faite par une Personne Physique avec le véhicule présent sur site avec MULTI CESSIONS – Carte Grise NON MUTEE

Faire la démarche « a) CAS D'UNE DEMANDE FAITE PAR UNE PERSONNE PHYSIQUE AVEC LE VEHICULE PRESENT SUR SITE »

Demander les documents complémentaires :

- Certificat de cession du titulaire de la carte grise à la personne faisant le dépôt.
- Vérifier que les Cessions soient successives et cohérentes